



Suppression borne incendie

Par **pouviro**, le **13/11/2025 à 15:17**

Bonjour, Une borne incendie a été supprimée dans un carrefour sans qu'aucune autre borne ne soit re-installée. A qui faut-il signaler ce fait car il me semble qu'il doit y avoir (en milieu urbain) des distances maximales d'éloignement à respecter par rapport aux habitations, pour l'emplacement des bornes incendies ?

Par **Marck_ESP**, le **13/11/2025 à 15:39**

Bienvenue, Je vous propose un double signalement; Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) / Ou les Sapeurs-Pompiers localement. La mairie, responsable de la **défense extérieure contre l'incendie (DECI)** sur le territoire communal